



COMMUNE DE COPPONEX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera voté le 27/04/2026 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent **1 952 799.69 €**.

Les principales recettes pour la commune en 2026 sont :

- L'excédent reporté de 2025 : 474 634.85 €
- Le reversement des fonds frontaliers par le Département représente la recette la plus importante du budget, soit 563 482 € en 2025. Une prévision de 510 000 € a été inscrite ;
- Les impôts directs locaux, montant connu pour 2026 : 273 070 €
- Les dotations : Dotation globale de Fonctionnement 2026 : 41 350 €.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (service périscolaire) ont été estimée à 210 000 € en 2026. Pour rappel : en 2025 : 242 970.41 €, en 2024 : 217 167.83 €, en 2023 : 234 652 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2026 s'élèvent à 1 487 789.11 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement (1 952 799.69 €) et celui des dépenses de fonctionnement (1 487 789.11 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Le montant de l'autofinancement se monte à **465 310.58 €**, soit 23.82 %.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève donc aux dépenses de fonctionnement : 1 487 789.11 € + le virement à la section de fonctionnement : 465 310.58 €, soit **1 952 799.69 €**.

Les salaires et indemnités représentent 33 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

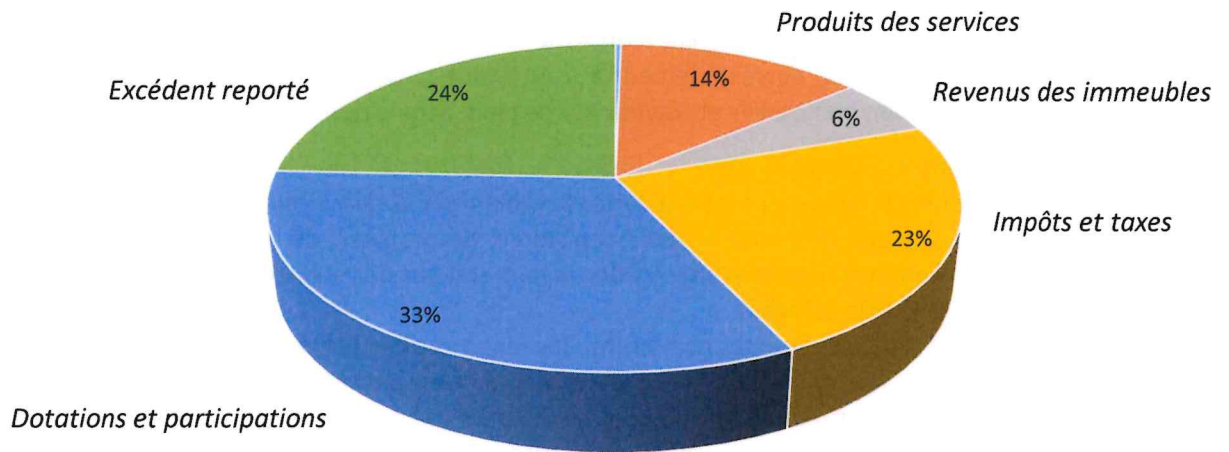
SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT
Atténuation de charges (remboursements maladie agents)	6 000.00
Produits des services	268 256.43
Revenus des immeubles	111 000.00
Impôts et taxes	452 897.00
Dotations et participations	640 011.41
Excédent reporté	474 634.85
TOTAL	1 952 799.69

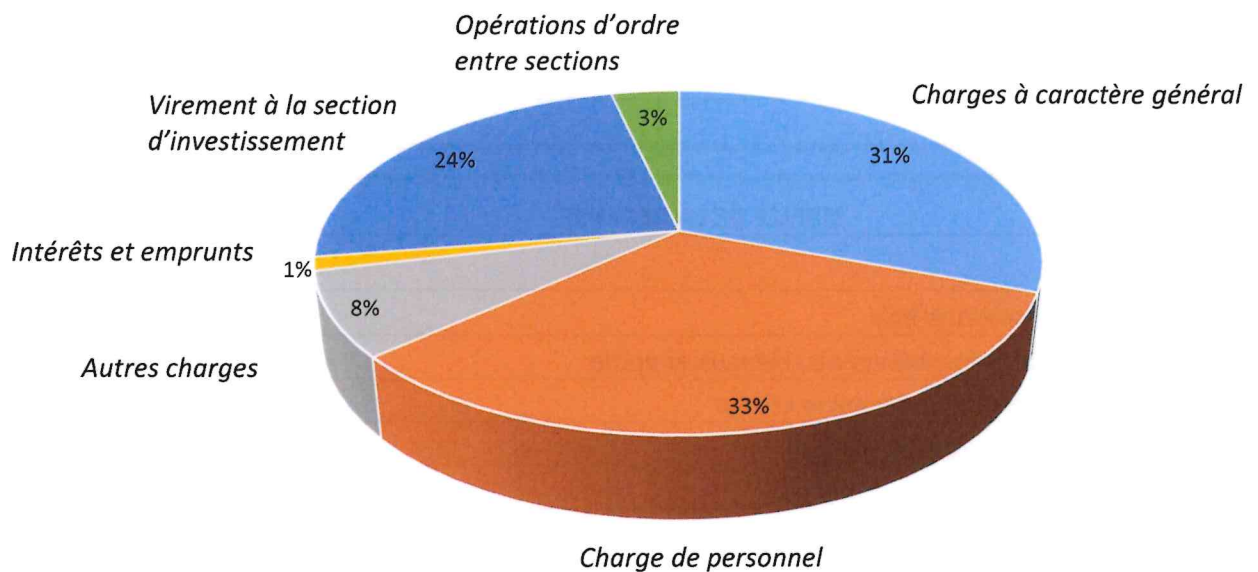
LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
Charges à caractère général	599 200.00
Charges de personnel	639 000.00
Autres charges	154 566.00
Intérêts des emprunts	25 000.00
Virement à la section d'investissement	465 310.58
Opérations d'ordre entre sections	69 723.11
TOTAL	1 952 799.69

La section de fonctionnement en graphique

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



c) La fiscalité

Le budget a été établi sans augmentation de la fiscalité locale. Les taux pour l'année 2026 sont les suivants :

- ✓ T.H. : 6.27 %
- ✓ T.F.B. : 16.45 %
- ✓ T.F.N.B. : 26.00 %

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'acquisition d'un habitat inclusif, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

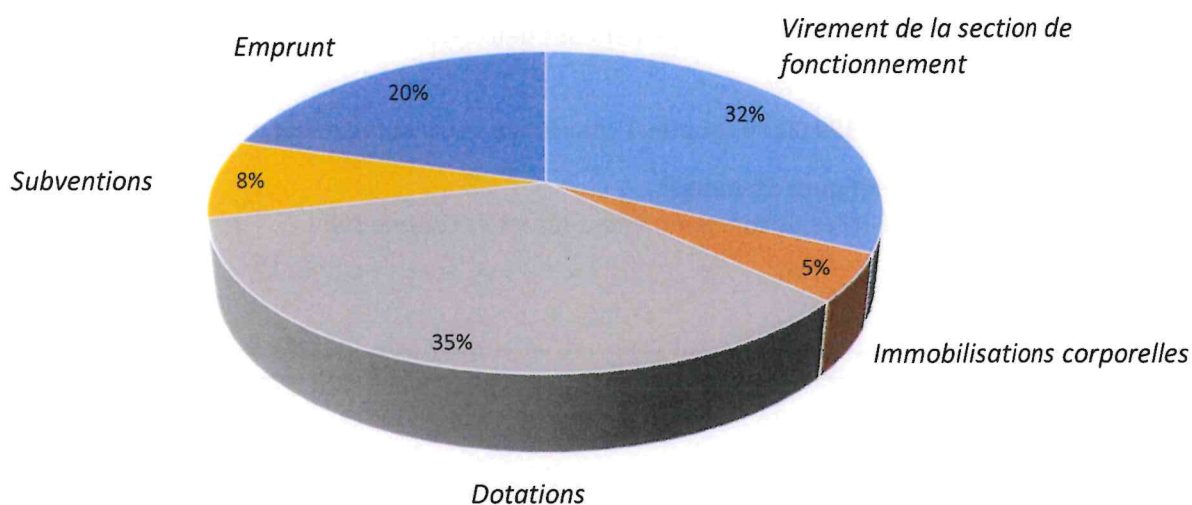
SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT
Virement de la section de fonctionnement	465 310.58
Immobilisations corporelles	69 723.11
Dotations	506 808.46
Subventions	115 310.00
Emprunt	300 000.00
TOTAL	1 457 152.15

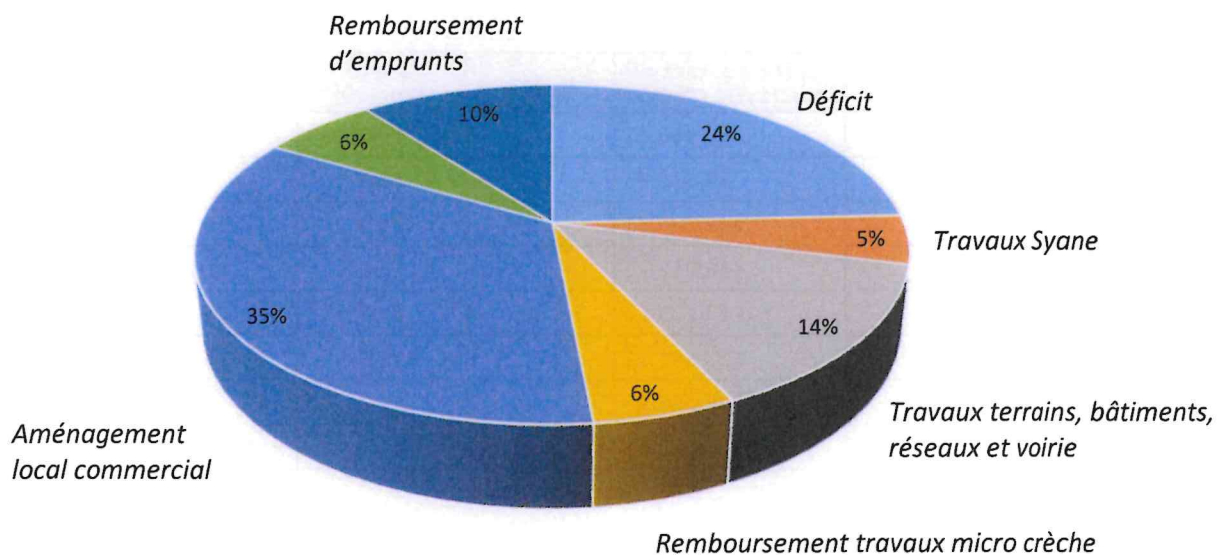
LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
Déficit	354 715.14
Travaux Syane Petits Bois	68 000.00
Travaux de terrains, bâtiments, réseaux et voirie	203 523.79
Remboursement travaux micro crèche	80 000.00
Aménagement local commercial	510 000.00
Habitat inclusif	89 913.22
Remboursement d'emprunts	151 000.00
TOTAL	1 457 152.15

La section d'investissement en graphique

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



c) Les principaux projets de l'année 2026 concernent :

- Les travaux aux Petits Bois du Syane : 68 000 €
- La création d'un site internet : 10 000 €
- Le solde des travaux de la micro crèche : 80 000 €
- L'habitat inclusif: 62 943.22 € pour l'installation des cuisines, 16 970 € pour l'électroménager et 10 000 € pour le mobilier de l'espace partagé
- L'aménagement du local commercial est estimé à 510 000 €

- L'habitat inclusif : 62 943.22 € pour l'installation des cuisines, 16 970 € pour l'électroménager et 10 000 € pour le mobilier de l'espace partagé
- L'aménagement du local commercial est estimé à 510 000 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité demandé au Département pour le financement de l'habitat inclusif : 100 000 € de 2025
- Région : 15 000 € pour l'aménagement des deux jeux à l'agorospace

d) L'emprunt :

- Un emprunt de 300 000 € est prévu pour financer l'aménagement du local commercial.

IV. Les données synthétiques du budget

Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

b) Principaux ratios

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	857.75
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2 305.59
3	Dépenses d'équipement brut / population	672.67
4	Encours de dette / population (2)/(3)	143.40
5	DGF / population	63.46
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	49.80 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	41.98 %
8	Taux d'épargne brute (Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	52.80 %
9	Taux d'épargne nette ((Épargne brute - remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	58.02 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	6.22 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0.10

c) Etat de la dette

Nature	Capital restant dû au 01/01/2026	Durée	Taux d'intérêt	Capital	Intérêts
Bibliothèque	80 000.12	7	1.52	13 333.32	1 140.00
Mairie réhabilitation	36 666.83	3	3.25	13 333.32	1 029.17
Maison Germain	148 239.51	12	0.54	13 115.64	773.96
Maison Malbuisson	436 952.21	13	1.53	31 280.85	6 506.47
Terrain école	143 175.57	6	1.27	25 294.79	1 698.17
Terrain Menut	117 841.12	7	1.15	16 886.84	1 282.52
Syane réseaux secs	95 538.95			19 969.16	4 496.05
TOTAL	1 058 414.31			133 213.92	16 926.34

Fait à COPPONEX, le 13 avril 2026.

Le Maire,
Julian MARTINEZ

